



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports ferroviaires

Question écrite n° 23542

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les récents incidents sur le réseau ferré français. La direction de la SNCF organise depuis trois ans le transfert sur route de nombreux trafics assurés précédemment par rail, multipliant ainsi les risques routiers sur notre région et contraire aux conclusions du Grenelle de l'environnement. De plus, l'ouverture à la concurrence du fret en mars 2006 n'a pas augmenté la part du ferroviaire dans les modes de transports et se résume en un abaissement des règles de sécurité et une dégradation des conditions de travail pour tous les salariés du ferroviaire. Deux ans plus tard, les incidents liés à la sécurité se multiplient. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour faire baisser le nombre d'incidents sur les voies.

Texte de la réponse

L'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire domestique a été réalisée en France en avril 2006. Depuis deux ans, de nouveaux opérateurs ferroviaires, qu'ils soient publics ou privés, circulent sur le réseau ferré national. Ils ont assuré en 2007 environ 2 milliards de tonnes-kilomètres, soit 4,5 % du trafic global qui, avec 42,6 milliards de tonnes-kilomètres, a repris sa croissance pour la première fois depuis de nombreuses années. Le Gouvernement a bien entendu veillé à ce que cette ouverture à la concurrence s'effectue en respectant les mesures de sécurité ferroviaire. Ainsi a été créé, en janvier 2006, l'Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF), chargé de délivrer les autorisations nécessaires pour circuler sur le réseau ferré national (certificats de sécurité, autorisations de mise en exploitation commerciale, agréments des centres de formation) et de contrôler le respect des règles de sécurité par les entreprises ferroviaires. Dans le cadre du suivi de la sécurité de l'exploitation du réseau ferré national, l'EPSF reçoit toutes les informations utiles des opérateurs ferroviaires concernés et est informé de tout manquement par le gestionnaire d'infrastructure délégué. Le résultat de cette surveillance des opérateurs sur le réseau ferré national est rendu public dans le cadre du rapport annuel établi par cet établissement. Les statistiques sur les accidents et les incidents relevés depuis l'ouverture du marché du fret ferroviaire, telles qu'elles découlent notamment des rapports établis par Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF, ne font pas apparaître de détérioration du niveau de sécurité sur le réseau ferré national. Plus précisément, selon le suivi mené par l'EPSF, les incidents impliquant les nouvelles entreprises ferroviaires sont comparables à ceux impliquant la SNCF. Enfin, il faut préciser que l'EPSF a réalisé systématiquement des audits de la sécurité des nouvelles entreprises ferroviaires.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23542

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4169

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7874